



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTROT, libraire; marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 septembre. — La commission chargée de faire en Irlande une enquête sur les cruautés exercées envers les détenus catholiques a repris ses travaux, et va les poursuivre avec un nouveau zèle. Les horreurs qu'on découvre compromettent gravement ceux auxquels la surveillance des prisons a été confiée. Le marquis de Wellesley déploie une grande activité pour faire mettre au jour leur conduite, et pour améliorer le sort des victimes; aussi les fanatiques instigateurs de ces atrocités ne l'épargnent point dans leurs déclamations. On a surpris des chansons et de violents libelles contre lui.

— Nous avons reçu le *Colombiano*, qui va jusqu'au 26 juillet; il contient une longue pièce émanée des députés des municipalités de Valencia et d'Auré, réunis dans la première de ces villes. Ce document est adressé aux nations en amitié avec la république et fait un long exposé de griefs contre l'administration du général Santander; il est signé de 27 députés, et daté de Valencia, le 30 juin 1826, le 16^e de l'indépendance.

— Le *Traveller* craint que M. Canning ne soit pas plus heureux que M. Huskisson, dans l'accomplissement d'un traité de commerce avec la France. Il faut surmonter, dit-il, les préjugés du cabinet français et des fabricans, qui verraient dans l'admission de nos articles une atteinte à l'industrie française. Le fait est que les toiles de coton de France conservent leur couleur et durent beaucoup plus que celles de seconde qualité de nos fabriques. La France en fabrique assez maintenant, non-seulement pour ses besoins, mais pour pouvoir en exporter. Dans les articles de laine, l'industrie française est à peine inférieure à la nôtre. Ses draps peuvent ne pas être tout-à-fait aussi bien finis, mais la matière est excellente, et la couleur supérieure à la nôtre. Dans la coutellerie et la quincaillerie, la France est encore d'un siècle en arrière de l'Angleterre; mais elle peut avoir nos ouvriers de Sheffield et d'autres places, et avec cette assurance, son infériorité disparaîtra bientôt. Enfin, nous devons chercher à dissiper l'illusion qui nous entoure depuis longtemps. L'Angleterre ne peut plus être l'atelier du globe. Les nations de l'Europe et du nord de l'Amérique fabriquent pour elles-mêmes.

Notre opinion, dit en terminant le *Traveller*, est que la France ne signera avec l'Angleterre aucun traité de commerce sur des termes de réciprocité. Elle est trop jalouse de nos entreprises et de notre puissance commerciales.

FRANCE.

Paris, le 27 septembre. — Il paraît certain que M. le comte Pozzo di Borgo était sur le point de partir pour St.-Petersbourg, et que c'est la présence de M. Canning à Paris qui a suspendu son voyage.

— On écrit de Marseille, 22 septembre :

« La frégate égyptienne est toujours couchée sur le côté malgré les forces prodigieuses que l'on a employées pour la mettre à la mer, elle ne flotte qu'à moitié. Ce bâtiment fait une quantité d'eau si considérable que les pompes que l'on a pu se procurer étaient insuffisantes; on en a fait venir du port de Toulon qui ont été sur le champ mises en mouvement.

« Le marquis de Livron est encore dans notre ville; il ne va pas au chantier par le quai qui est toujours encombré d'une foule de curieux; il s'y rend par eau et se tient sur les pontons où est la principale force motrice des apparaux et sur la corvette du pacha l'*Amazonne* dont le départ pour Alexandrie est suspendu. On assure que le marquis de Livron n'ira plus à Alexandrie; c'est d'ici qu'il enverra ses comptes au pacha.

— On écrit de St-Jean-de-Boiseau (Loire-inférieure) 22 septembre :

« Samedi dernier, 16 courant, environ 10 heures et demie du matin, nous avons senti deux légères secousses de tremblement de terre, dont la direction paraissait être du S.-O. au N.-O. Il a été beaucoup plus sensible dans les maisons que dans les champs. »

— Le conseil de discipline de l'ordre des avocats, près la cour royale de Rouen, a décidé que les avocats seraient tenus de prêter leur ministère, lorsqu'ils en seraient requis, aux militaires traduits devant les conseils de guerre de la division. Les membres du conseil ont voulu donner eux-mêmes cet exemple, et le bâtonnier, M^e Levarlet, a commencé le premier (1).

(1) Dans le royaume des Pays-Bas, les militaires traduits devant un conseil de guerre ne sont pas admis à s'aider d'un défenseur. Cette prohibition est d'autant plus déplorable que notre code militaire ne le cède en rigueur à presque aucun de ceux qui régissent en ce point la plupart des peuples de l'Europe.

(Note du Rédacteur.)

— Le premier conseil de guerre a condamné hier à trois ans de travaux publics le nommé Guinouard qui avait déserté pour nourrir sa mère, veuve et septuagénaire. Pendant les débats, cet infortuné n'a cessé de verser des larmes, et lorsque M. le président lui a demandé s'il avait quelque chose à ajouter à sa défense, il a répondu en sanglotant : *Je vous demande la liberté pour donner du pain à ma mère.*

Guinouard a été recommandé à la clémence royale.

— Avant-hier, un Anglais donne son cheval à garder à un commissionnaire. Il était midi; il entre au café Hardy, et se laisse entraîner par le plaisir de jouer au billard. Après avoir perdu 6,000 francs en cinq heures de temps, il sort et offre vingt sous à l'homme qui a promené son cheval pendant cinq heures sur le boulevard. Grande contestation; l'Anglais finit par laisser son cheval, qui est mis en fourrière par le commissionnaire.

Cours de la Bourse du 27 septembre. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 97 fr. 55 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 65 85 c. Actions de la banque, 2015 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 46. Emprunt d'Haïti, 668 75.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

On dit qu'un bâtiment de guerre autrichien s'est rendu à Samos avec des propositions de la part du capitain-pacha; mais que vers le même tems une corvette anglaise y a paru, qui a donné avis aux Samiens de la prochaine arrivée d'une flottille grecque, et qui, de la part de M. Hamilton, les a fortement exhortés à la résistance.

Le 9 du mois d'août, le capitain-pacha a mouillé à Métélin avec son escadre, composée de 2 vaisseaux, 8 frégates, 5 corvettes, 15 bricks et une goëlette.

Le lendemain au matin, elle a remis à la voile sans qu'on connaisse sa destination. Une épidémie règne à bord de ces bâtimens. Il y meurt une vingtaine d'hommes par jour.

Malte, le 6 septembre. — Nous sommes ici dans l'attente de grands événemens. La nuit dernière, un des bâtimens à vapeur de lord Cochrane a passé ici sans entrer; nous n'en connaissons pas la destination, mais on croit, puisque ce navire venait du nord, qu'il était en dernier lieu sorti de Messine, et allait à la recherche de S. S.

Le gouvernement de cette île est déterminé à ne pas faire grâce à lord Cochrane dans le cas où il entrerait à Malte avec des intentions hostiles; or, si S. S. s'attend à recevoir par ce canal des provisions de bouches et de guerre, il se trompe.

— On écrit d'Ancône, le 12 septembre.

Hier, le bateau à vapeur, venant des îles Ioniennes, est arrivé dans ce port. Les lettres qu'il apporte, soit de Zante, à la date du 25 août, soit de Corfou jusqu'au 6 septembre, confirment pleinement le brillant succès remporté par les Grecs à Maina.

Les mêmes lettres d'Ancône s'accordent également à confirmer l'échec éprouvé par le capitain-pacha devant Samos, et au moment où il était peut-être à la voile de s'emparer de cette île.

Le gouvernement grec, qu'une mésintelligence avait forcé de se retirer pendant deux mois dans la forteresse de Burgi, dépendante de Napoli de Romanie, a transféré de nouveau son siège dans cette place. On annonce que le général Sève est attaqué de la peste.

— Le capitaine d'un bâtiment sarde, parti de Cagliari le 5 septembre, et arrivé à Gènes le 10 a apporté que le grand bateau à vapeur qui était depuis si long tems dans cette rade, avait mis à la voile vers la fin du mois dernier, après l'arrivée du schooner qui faisait route avec lui.

— Une lettre de Corfou, du 6 septembre, porte ce qui suit :

« A Athènes, les affaires commencent à offrir une grande importance. Les Turcs avaient tenté plusieurs fois de s'emparer de cette ville, mais ils avaient toujours été battus et repoussés. Enfin le 15 août, les Turcs sont parvenus, après de grands efforts et une perte d'environ 400 hommes, à pénétrer dans une partie de cette antique cité. Cette occupation est sans doute un malheur; mais d'après les événemens subséquens, il paraît impossible que les Turcs puissent s'y maintenir. Nous apprenons

en effet, d'un côté qu'un corps de 5500 Grecs s'est réuni près d'Athènes le 17 août, sous les ordres de Caraiscaki et du colonel Fabvier, et de l'autre (c'est la gazette officielle qui en donna la nouvelle) que le 18 une victoire a été remportée par les Grecs dans le village de Chaidari.

P. S. Le bruit circulait également à Zante que les Arabes avaient été chassés d'Athènes et qu'ils avaient été complètement battus. Le colonel Fabvier s'était distingué dans cette affaire où il avait été blessé.

Voici ce que porte à ce sujet une lettre de Zante, du 31 août : Athènes est sauvée par la valeur des Grecs ; les barbares ont baigné de leur sang la plaine de Marathon ; ils fuient, ils ont passé les Thermopyles ; le Pénée et Larisse verront cet automne les Hellènes vainqueurs appeler à la liberté les peuplades qui habitent les montagnes dont la bordure enveloppe la Thessalie. De toutes parts les Grecs se raniment ; une victoire pour eux en produit cinquante, et mille revers ne peuvent les anéantir, parce que l'être ou le non être est le fond de la question pour laquelle ils combattent. Ce n'est pas, au reste, la faute de l'Autriche si Athènes et son Acropolis existent encore, car sa marine de Barnabotes a secouru les Turcs de tous les moyens, qui étaient en son pouvoir.

PAYS-BAS.

Ostende, le 27 septembre. — Le procureur du roi et le juge d'instruction au tribunal de Bruges ont de nouveau passé deux jours ici, pour y interroger différentes personnes sur l'événement du 10, mais jusqu'à présent il n'y a point eu d'arrestations, comme on l'a annoncé.

L'autorité d'Ostende a ordonné l'évacuation de différentes maisons qui menacent de s'écrouler. Il a été envoyé au gouverneur de la province, un état des indigens, dont la situation reclame de prompts secours.

« Dimanche dernier on a fait dans l'église anglicane de cette ville, pour les victimes de l'explosion, une collecte qui a produit 700 fr. »

Bruxelles, le 29 septembre. — M. Eynard mande au comité central philhellénique de Bruxelles, en date du 18 de ce mois, qu'une somme de 15,000 fr. a été prise sur l'envoi dernièrement fait par le comité, pour contribuer à l'achat d'un bateau à vapeur, à Londres.

M. Eynard avait déjà, par une lettre du 9, accusé réception de la somme de 25,000 fr. que lui avait adressé le comité.

LIÈGE, LE 30 SEPTEMBRE.

Sir Charles Bagot, ambassadeur d'Angleterre près la cour des Pays-Bas, est descendu hier au Pavillon anglais ; il a quitté notre ville aujourd'hui à dix heures du matin.

— Si nous en croyons des bruits qui circulent en ville, depuis quelques jours, et qui sont puisés à une source élevée, le choix de la plupart des nouveaux évêques de notre royaume paraît arrêté. On désigne M. Cuvelier, chanoine de Namur, pour l'évêché de Liège. M. Barrett occuperait le siège de Bois-le-Duc et M. Ch. d'Argenteau celui de Namur.

— L'inauguration solennelle du palais et du grand auditoire de l'université de Gand aura lieu mardi 3 octobre.

Après la cérémonie, le collège des curateurs réunira à un grand banquet le conseil de la régence, dont la munificence noble et éclairée a fait construire le palais académique, les autorités constituées supérieures, les professeurs de l'université et les élèves couronnés. Parmi ces derniers, on remarque le nom de M. Félix Minquet, élève de la faculté de droit de notre université.

Aucun des mémoires envoyés à la faculté de médecine n'a été couronné.

— Au moment où les élèves de l'université de Gand s'étaient présentés, et où d'autres allaient se présenter afin d'être dirigés sur Groningue, sur une invitation du département de l'instruction publique, leur zèle et leur dévouement ont été arrêtés par une nouvelle communication du département, reçue par le collège des curateurs, où il est dit que S. M. s'étant déterminée à envoyer des officiers de santé, la mesure réclamée venait à cesser.

Le collège des curateurs a néanmoins demandé au recteur le noms des élèves qui avaient répondu à l'appel, et ils seront mis sous les yeux de S. Exc. le ministre. (Journ. de Gand.)

— On mande de Louvain, que parmi les candidats en médecine qui ont répondu avec tant d'empressement au premier appel de la régence de Groningue, il en est un, admis *summâ laude*, qui n'avait plus qu'à soutenir sa thèse pour être reçu docteur ; c'est M. Wantier, de Jauche, auteur de la Dissertation couronnée sur l'indigo.

— S'il faut en croire la correspondance particulière d'un journal de Paris, il paraît que, d'après des bruits qui courent en Allemagne, la succession au trône impérial d'Autriche donnera naissance à quelques graves contestations. Le prince impérial est peu porté pour le système de M. de Metternich, et il serait question de lui substituer le second fils de l'empereur actuellement régnant.

Le roi de Bavière, qui a déjà donné plusieurs exemples utiles, vient de rendre une ordonnance par laquelle il est défendu aux soldats de porter le sabre quand ils sont en semestre. C'est déjà un premier acte de fait ; il faut espérer que ce monarque en viendra à interdire le port des armes hors du temps de service, et par là prévendra bien des querelles qui finissent si souvent par la mort des citoyens et les châtimens des soldats.

On ferait sagement, nous semble-t-il, de ne pas attendre l'exemple d'un prince étranger pour interdire aux soldats belges le port des armes hors du temps de service. Déjà nous avons eu plusieurs occasions d'en faire voir l'abus, soit envers les bourgeois soit à l'égard des soldats entre eux.

— La lettre que nous avons insérée hier expose bon nombre de raisons propres à faire ressortir l'importance du choix d'un nouveau conseiller de régence, en remplacement de feu M. Servais Grisard. Il est en outre une considération que les électeurs ne perdront certainement pas de vue ; c'est qu'à la régence appartient le droit de nommer les délégués de la ville aux états provinciaux ; et comme ceux-ci nomment aux états généraux, il est clair que le choix d'un nouveau membre de l'administration municipale a une influence nécessaire sur la composition du contingent que notre province fournit à la législature.

Nous avons souvent déploré le vice de nos lois électorales dont le résultat est d'écartier de l'exercice direct des droits politiques à peu près tout le peuple Belge. Singulière contradiction dans un gouvernement qui aspire à créer un esprit public ! N'oublions pas toute fois qu'il est un mal dont les conséquences seraient plus funestes encore ; ce mal serait, de la part du petit nombre des citoyens appelés à des fonctions électorales, une coupable indifférence pour l'importante mission dont ils sont investis. Jusqu'à certain point les hommes peuvent réparer le vice des lois. Des choix dictés par une conscience inflexible et un zèle éclairé pour les intérêts du peuple, voilà un grand correctif. On ne saurait douter que la majorité de nos électeurs municipaux ne reconnaissent cette vérité, et que le choix auquel ils vont procéder n'en donne une nouvelle preuve à leurs concitoyens.

Afin que messieurs les électeurs puissent se mesurer et se reconnaître, voici leurs noms, dans l'ordre où nous les avons recueillis, à l'époque de leur nomination (2 septembre 1823.) Il ne sera peut être pas inutile non plus de rafraîchir la mémoire des ayant-droit de voter sur certains choix qu'ils ont faits.

Noms et qualités des membres composant le corps électoral de la Ville de Liège.

Beaujean, échevin.	Richard, cons. de régence
+ Rouvroy, échevin.	— Le comte César de Méan.
Xhaflaire, échevin.	Dehassé Comblen, fabr. de drap.
Bellefroid, Ch., memb. de la déput.	De Sauvage, avocat.
des états.	+ Fabry, Hyacinthe, conseiller à la cour supérieure.
— Lesoinne, Max., cons. de rég.	+ De Sauvage-Vercour, banquier.
— Le Soinne, avocat, cons. de rég.	Dandrimont, avocat-général.
Le C ^{te} de Liedekerke, gouvern. de la prov.	Le baron de Copin, cons. de rég.
+ Orban, fils, négociant.	+ Anstiaux, prof. à l'université.
— Gérardon, Jean François, avocat.	Pirlot, négociant.
— Terwangne, Fpis., cons. de rég.	De Laminne, rentier.
Bardo-Stas, cons. de rég.	Bastin, commissaire de police.
+ Frenkinet, J. J., cons. à la cour supérieure.	Blochouse, commissaire de police.
Dayeneux, C. L., cons. de rég.	Le baron de Crassier, de la déput. des états.
Lamarche, Vincent, nég.	+ Ernst, aîné, prof. à l'univ.
+ Dechamps Lefebvre, nég.	+ Nicolay, 1 ^{er} président à la cour supérieure.
Grisard-Servais, cons. de rég. (1)	Le baron de Stokhem de Kermt.
+ Destriveaux, prof. à l'univ.	+ Soleure, secr. de la régence.
Stéphany, direct. de la police.	+ De Behr, cons. à la cour sup.
De Beghein, cons. de rég.	+ Constant, fils, fabricant de savon.
+ Leclercq, procureur-général.	De Grady de Bellaire, cons. de rég.
Boulangier, notaire.	Walthery, de la déput. des états.
— De Gerlaeche, conseiller de régence.	

(1) On voit que feu M. Grisard était à la fois conseiller de régence et membre du collège électoral. Il y aura lieu à procéder aussi à son remplacement en cette dernière qualité.

OPHTHALMIE.

Liège, le 30 septembre 1826.

Monsieur le Rédacteur, dans le courant de l'année 1826, une ophthalmie analogue à celle qui afflige en ce moment l'armée des Pays-Bas, a régné dans une ville du royaume d'Italie. Les hommes de l'art ont épuisé toutes leurs ressources ; vains efforts ; une quantité de personnes, et plus particulièrement les militaires, atteints de cette horrible maladie, ont perdu la vue.

Un médecin observateur, examinant avec attention et à l'aide d'un excellent microscope, l'œil d'un individu malade, y a remarqué des mouvemens irréguliers. Il soupçonna dès lors que de petits insectes avaient pu être la cause de tant de maux. Il adopta un traitement fondé sur les ablutions sulfureuses, en augmentant par degrés la force et l'action des remèdes. Il est parvenu, par ce moyen, à obtenir les résultats les plus satisfaisans.

Il paraît qu'un bâtiment grec, qui avait contracté cette maladie dans les parages de l'Égypte, avait porté ce fléau en Italie.

Je vous donne, Monsieur le rédacteur, ces indications, en vous priant, si vous le jugez à propos, de les faire connaître au public par le moyen de votre journal.

Les observations à faire sur ce point important sont à la portée de tout le monde : il ne s'agit que de posséder un bon microscope pour s'assurer si l'ophthalmie, qui régné dans ce pays, dépend de la présence de semblables insectes.

Le soulagement de l'humanité souffrante est le seul motif qui a dicté ces réflexions. — J'ai l'honneur, etc.

J. CRIVELLI, médecin piémontais, membre de l'Académie ital.

* L'inscription suivante est écrite en gros caractères sur la principale porte de la ville d'Agra, dans l'Indoustan : « Dans la première année du roi Julef, deux mille couples furent divorcés par le magistrat, de leur propre consentement. L'empereur, en apprenant cela, fut si indigné qu'il abolit le divorce. L'année suivante, le nombre des mariages à Agra, diminua de trois mille, le nombre des adultères augmenta de sept mille ; trois cents femmes furent brûlées pour avoir empoisonné leurs maris ; soixante-quinze hommes furent brûlés pour avoir tué leurs femmes ; et la quantité de meubles cassés et détruits dans l'intérieur des maisons particulières, se montait à la valeur de 3,000,000 de roupies. L'empereur révoqua la loi sur le divorce. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On annonce, comme devant paraître incessamment à Bruxelles, une *BIOGRAPHIE NATIONALE*, ou *Dictionnaire historique de tous les hommes nés dans le royaume des Pays-Bas, qui se sont rendus célèbres par leurs talens, leurs vertus ou leurs actions*. Par une société de gens de lettres 3 volumes in-8°. Les éditeurs promettent de se préserver de toute influence qui ressemblerait à de l'esprit de parti. C'est, comme nous le disions naguères en parlant de l'apparition prochaine d'une semblable biographie, une condition essentielle et malheureusement trop rare de la bonté de ce genre d'ouvrages. Nous concevons très bien que, dans notre pays où les passions politiques ont peu d'aliment, il soit moins difficile de se montrer impartial que chez certains peuples voisins, où les bios graphes modernes, cédant, tantôt à des considérations cupides, tantôt à des préférences ou à des haines d'opinion, se sont montrés, à quelque exception près, prôneurs sans mesure ou libellistes sans pudeur. Il est impossible de supposer que la biographie annoncée offre avec ces ouvrages le plus léger rapport.

Il se trouve exposé à Cincinnati (Etats-Unis) des ossemens d'un animal inconnu dans l'histoire naturelle. Un de ces os a 20 pieds de longueur, 3 largeur et pèse au-delà de 1200 liv. Les côtés ont 9 pieds de longueur, et les autres os sont dans la même proportion.

Un journal anglais donne le tableau comparatif des bibliothèques de grandes villes d'Europe. Il reconnaît que celle du Vatican, à Rome, est la plus considérable de l'univers; mais il n'indique pas le nombre des volumes. Celle du roi, à Paris, compte 250,000 volumes, autant de brochures et 50,000 manuscrits. En réunissant les bibliothèques de Saint-Geneviève, de l' Arsenal, de l'Institut, on forme un total qui en approche de beaucoup. Celle de Munich est de 400,000 volumes; Vienne de 300,000 vol.; Londres, de 246,000 vol.; Goettingue, de 200,000 vol.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 29 septembre. — EFFETS PUBLICS. — Ils sont dans la même situation.

CHARGES. — L'Amsterdam court a été recherché à 114 p. 0/10 de perte le Londres court s'est fait à 40/4, et le papier a deux mois à 40; le Paris court a été recherché à la cote d'hier, le papier a terme n'a pas été demandé; le Francfort et Hambourg sont restés sans affaires.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 30 septembre. — Dette active, 50 1/2. Différée 103 1/2. Bill. de chance, 17 5/16. Synd. d'am. 92 3/8. Rentes remb. 85 5/8. Lots de 100. Act. 85 85 3/16.

* La taxe du PAIN à Liège du samedi 30 septembre, est la même que celle de la semaine dernière.

PROVINCE DE LIEGE. — Réadjudication.

En vertu de l'arrêté de S. M., en date du 26 août dernier, n. 187, il sera procédé le mardi 3 octobre prochain, à dix heures du matin, à l'hôtel des Etats, rue Agimont, à Liège, par devant M. le gouverneur de cette province, en présence de MM. les membres de la commission administrative, et de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, et sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur, à la réadjudication publique des barrières à établir sur la route royale de la Vesdre; savoir:

1^{re} Partie. — Entre Chênée et Theux.

1^o La première, de Henno au débouché du deuxième chemin à gauche, avec une concurrence de 350 aunes des deux côtés du point fixe.

2^o La deuxième de la Brouck en face de la maison du sieur Orval-Borsu, avec une concurrence de 200 aunes en deçà et au delà du point fixe.

3^o La troisième de Fraipont, au débouché des chemins de Haute et Basse Fraipont, avec une concurrence de 200 aunes en deçà et au delà du point fixe.

4^o La quatrième, de Goffontaine, à 140 aunes au-delà du perré de rive, avec une concurrence de 500 aunes en deçà et au-delà du point fixe.

5^o La cinquième, de Pepinster à l'embranchement vers Verviers et Eupen, sans concurrence.

6^o La sixième, de Juslenville, au débouché du chemin du Taurnebride, à 300 aunes au-delà de la ferme du Sr. Fyon, avec une concurrence de 300 aunes en deçà et au-delà du point fixe.

2^{ème} Partie. — Embranchement par Ensival, Verviers et Dolhain vers Eupen.

7^o La septième, d'Ensival, au débouché du chemin de la traverse, avec une concurrence de 250 aunes en deçà et au-delà du point fixe.

8^o La huitième, du Cassino, au débouché d'un sentier près du crucifix, avec une concurrence de 250 aunes en deçà et au-delà du point fixe.

9^o La neuvième, de Dolhain, au débouché du chemin de Lambourg, avec une concurrence de 250 aunes en deçà et au-delà du point fixe. Cette barrière ne percevra que dans la direction vers Verviers.

L'adjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux.

Le cahier des charges ainsi que tous les arrêtés royaux relatifs à cette adjudication, sont déposés à l'hôtel des Etats, aux bureaux de MM. les ingénieurs, des commissaires de district, des bourgmestres des communes traversées par la route, chez M. le secrétaire de la commission administrative, et aux bureaux des barrières.

A Liège, le 30 septembre 1826. Comte LIEDEKERKE.

Nota. L'adjudication aura lieu pour trois ans; les fermiers entreront en jouissance au 1^o octobre 1826.

Le cahier des charges est entièrement le même que celui approuvé le 4 février 1825, n. 78 d'après lequel il a été procédé à la dernière adjudication des barrières établies sur les autres routes de la province.

POSTES. — Le directeur des postes royales soussigné porte à la connaissance du public correspondant, qu'à partir du 1^{er} octobre prochain, ses bureaux seront transférés, et ouverts, Place St-Pierre, n^o 870.

Outre la grande boîte aux lettres du bureau de départ même, on a aussi celles à l'Hôtel de Ville, et du Pont d'Isle seront conservées, comme du passé.

Liège le 24 septembre 1826. Baron de GRUBEN.

ERRATUM. La substitution de la lettre *m* à la lettre *v*, a donné lieu à une faute bizarre dans la feuille d'hier, dernière ligne, 1^{er} § de la lettre du *Bourgeois de St. Martin*: On y lit:

Pour peu que les conseillers de régence... soient gens à vivre *mieux*, au lieu de vivre *vieux*.

TEMPÉRATURE DU 30 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 14 d. au-dessus 0; à 3 h. après midi, 18 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les 8, 9 et 15 octobre, BAL chez Jacquet, à Seraing-sur Meuse. 47 cents d'entrée par cavalier. (1051)

RUE DU PONT D'ILE, N^o 837.

Mde. Raikem-Lonhienne a reçu d'une des meilleures fabriques de Lyon, un assortiment considérable d'étoffes de soie et rubans unis; gros de Naples, satin, velours et marcelinne en couleurs nouvelles et noir fin.

D'après des arrangemens pris, elle a fixé à toutes les étoffes de soie et rubans unis qui composent son magasin, des prix correspondant à ceux de fabrique; ces arrangemens seront d'autant plus favorables aux acheteurs, que l'on apportera la plus grande attention à n'avoir que des qualités choisies et des nuances distinguées.

Indépendamment de la soierie, elle tient aussi les mérinos français et de Saxe, circassienne et autres étoffes d'hiver, à des prix avantageux.

ECOLE DE MUSIQUE.

MM. Jaspar, Henrard et Duguet, professeurs à l'école de musique, rue derrière le chœur Saint-Paul, donnent avis que lundi prochain 2 octobre, jour de la rentrée des classes, ils ouvriront un nouveau cours pour des garçons à 4 heures et 1/2. Les leçons auront lieu tous les jours (les jeudis, dimanches et fêtes exceptés.)

S'adresser pour se faire inscrire chez M. Duguet, rue sous la Tour, n. 302.

Les classes avancées continueront aux heures ordinaires.

Ecole spéciale de Commerce à Liège.

MM. les élèves de l'école spéciale de commerce de cette ville sont informés que les cours commenceront mercredi prochain, 4 octobre, dans la maison quai St. Léonard, appartenant à Mde, la veuve Bellefroid.

Il est en même tems mis à la connaissance des parens qui désirent faire participer leurs fils aux leçons de cet institut, que l'on peut se faire inscrire chez le soussigné, de 11 à midi, et de 4 à 5.

Le directeur, M. J. CHARLIER, faub. St. Léonard, n. 94. (1054)

D. Clébat, marchand chapelier et de nouveautés à Verviers, débite pelleteries de tous genres à 25 p. 0/10 au dessous du cours, consistant en pélerines, videouras, fichus, garnitures de robes, pelisses et manteaux à l'usage des deux sexes, chancellières, etc.; une belle partie de cent peaux de loutre brun-marou, avec lesquelles il fait et vend les bonnets et casquettes à 4 fl. 72 c., 5 fl. 67 c., 7 fl. 08 c. et 8 fl. 50 cts.; bonnets zéphir pour enfans à 6 fl. 62 cts.; idem plusieurs envois tous récents, tels que mérinos, fichus, gilets, cravattes, foulard des Indes, gants, bretelles, colliers, sacs et bourses; jouets, quincaillerie de France et d'Allemagne, objets curieux et du meilleur choix.

Il est réassorti de chapeaux castors de Paris, et incessamment il recevra des bonnets de nouveaux genre très distingué.

N. B. Il tient les ouates de coton et des filasses, ainsi que toutes les fournitures qui ont rapport à la pelleterie et à la confection des bonnets et casquettes. (1055)

Des ouvriers charpentiers, manœuvres et botresses peuvent se présenter à l'embouchure du nouveau canal à Maëstricht. Le prix de la journée sera proportionné à leur travail. (1050)

Deribeaucourt, rue Neuvice, au Sauveur, achète couronnes, louis légers et toutes monnaies quelconques.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. F. J. Frésart a transféré son bureau à son nouveau domicile, rue Hors-Château, n. 222. (1011)

MESSAGERIE ROYALE.

G. J. Briard de Pasquet, ont l'honneur d'informer le public qu'à dater du premier octobre 1826, ils feront partir de Liège tous les jours à quatre heures de l'après-midi, une voiture bien suspendue, pour Huy, les retours auront lieu à six heures du matin.

Les bureaux sont:

A Liège, chez Mr. Pasquet, place Verte, n. 42.

A Huy, à l'Hôtel de Messagerie. (1037)

(341) A vendre une maison rue sur Meuse, n^o. 345, et une rue du Moulin, Outre-Meuse, n. 243. S'adresser au notaire Dasart.

Mlle. de Lacampagne, institutrice française, ci-devant rue Chaussée des Prés, a l'honneur de vous prévenir qu'elle a transporté son institution pour les jeunes demoiselles, rue Neuvice, n. 956.

Les principes de la religion, la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire française avec des leçons d'analyse, et généralement tous les ouvrages de femmes, y forment l'objet de l'enseignement.

Le prix est de 2 florins 83 cents par mois. M. Amiable, professeur, donne des leçons d'écriture.

Mlle. de Lacampagne ouvrira le 15 octobre un cours de grammaire française, de calcul et de lecture, pour les demoiselles plus âgées qui voudront l'honorer de leur confiance. Elle n'y recevra que 8 élèves; les leçons auront lieu tous les jours (dimanche et jeudi exceptés) de 6 à 8 heures du soir; ce cours ne durera que six mois, et se paiera par 3 mois, à raison de 7 florins 50 cents pour ces 3 mois. (1052)

Location aux enchères.

Jeudi, 19 octobre 1826, à dix heures du matin, MM. les marguilliers de la fabrique de l'église succursale de St. Jean - Evangéliste, à Liège, feront exposer en location aux enchères, par le ministère du notaire Delexhy, au local de leurs séances, dans les cloîtres de ladite église, une maison, jardin et dépendances, sise au faubourg de State, à Huy, et vingt-sept pièces de terres labourables et prairies, en dix-sept lots, sises sous les communes de Glons, Xhendremael, Pousset, Wareme, Awans, Rosoux, Goë, Rommershoven, Bassenge, Limont, Heure-le-Trixhe, Horrion et Othée.

S'adresser audit notaire Delexhy, rue St. Séverin, à Liège, pour connaître les conditions de la location. (1056)

Belle vente de meubles au château d'Aigremont.

Les jeudi et vendredi, cinq et six octobre 1826, à une heure de l'après-midi, et le mardi dix et jours suivants, s'il y a lieu,

Le notaire Fraikin vendra au château d'Aigremont, commune des Awirs, une grande quantité d'effets mobiliers consistant, savoir :

En hautes et basses garde-robes en bois de chêne, horloges, pendules, chaises, tables, fauteuils, formes de lit, lits complets, beaucoup de linge, batterie de cuisine; cuivres, étaineries, porcelaines, verres, tonneaux, haquets, une grande chaudière en cuivre propre pour une brasserie, et une voiture.

Plus, une forte partie de chardons dits peignes, 375 livres P.-B. de prunes sèches; du vin de pays en cercle, douze beaux lauriers et beaucoup d'autres objets trop long à détailler. (1053)

Maison restaurée à neuf, à louer sur le *Dos Fanchon*, Paroisse St-Pholien. S'y adresser ou au propriétaire, n° 35, rue des Mineurs. (1008)

A louer de suite, une maison avec écurie, jardin, au Péry, près de chez Leruitte. S'adresser à M. DENIS. (1020)

(335) A vendre deux maisons situées à Liège, l'une rue Mont Saint-Martin, l'autre rue sur Meuse, n° 342. Plus une maison de campagne à proximité de Liège. S'adresser à M. Jenicot, avocat, rue des Sœurs Grises à Liège.

() A surenchérir.

Par acte avenant devant M^e Libens, notaire à Liège en présence de M^e Bouhy, juge de paix du quartier du sud le 25 septembre 1826, la maison cotée 485 sise à Liège, rue derrière St-Jacques, a été adjugée pour le prix de 8480 fl. des Pays-Bas. Conformément à l'article 11 des conditions, on peut surenchérir d'un 10^e en faisant la déclaration devant ledit notaire dans la 8^e et jusqu'inclus le 3. octobre.

(325) Le 3 octobre prochain, à deux heures de relevée, le notaire Dusart réexposera en vente, en son étude, rue Féronstrée à Liège, les maisons des enfans Jacques Thiriard, situées à Liège; savoir :

- 1^o Une, propre au commerce, sise sur la Batte, n. 1108.
- 2^o Une, sise derrière St-Thomas, n. 331.
- 3^o Une, avec un petit bâtiment à côté, sise au faubourg d'Amercœur, n. 1619.
- 4^o Et deux contigues, sises au Pont-de-Pierre, Outre-Meuse, n° 922 et 923.

S'adresser audit notaire ou à Me. Vigoureux, avoué, rue Saint-Severin, pour connaître les conditions.

() Jeudi douze octobre 1826, à dix heures du matin dans les allées du château des Granges, le notaire Delvaux, fera la vente, d'une quantité considérable de beaux tapis. A crédit.

Jeudi 5 octobre, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé pardevant M^e Parmentier, notaire, en son étude, place de la Comédie, à la location de la maison avec porte cochère, grande salle, cour et dépendances, située rue Souverain-Pont, n. 581, occupée par la veuve Bulle. (1022)

Chambres ou quartiers garnis ou non garnis à louer, rue Féronstrée, n. 676. (1019)

() 135^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Lundi neuf octobre prochain, commencera le tirage de la 135^e loterie. Elle est composée des gros lots de fls. 125,000, 100,000, 80,000, 50,000, 40,000, 30,000, 25,000, 20,000 etc. au total de 18518 prix et primes, détaillés sur le plan.

Aucune loterie étrangère n'approche des avantages de celle-ci, soit pour les prix, soit pour les chances.

L'on peut se procurer des lots et parties de lots, avant pendant les tirages au bureau du collecteur soussigné, rue du Pont, et chez les autres agents de ladite loterie. MATILAS

GILLON-NOSENT, rue du Pont d'Isle, n. 32, vient de recevoir de Paris un superbe assortiment de schals du Thibet, tout ce qui se fabrique de plus beau et de plus riche, avec coins, simple et double galeries; schals nouveaux dits à la Grecque, qui jouissent à Paris de la plus grande vogue; schals de Lyon, longs et carrés, à dessins nouveaux, de toutes grandeurs et de toutes couleurs, écharpes nouvelles; 400 fichus nouveaux, ombres, quadrillés, chinés, damassés, dits des 4 saisons, à la dame blanche, etc. Cote-paly usie, ombree, quadrillée, et écossaise; toiles imprimées, françaises et anglaises; athénienne pour robe, cravattes et gilets nouveaux, rubans écossais pour coiffure, et autres pour sautoirs et ceintures en tout genre.

Le même a reçu un grand assortiment de bas de coton blanc, qu'il vend à très juste prix.

A vendre à 40 p. 010 au-dessous du cours :

Schals cachemires de Lyon, en 9/4, fond broché, riche, avec bordure à 12 flor., fichus tissus de Lyon, bordure brochée, à 2 flor. 1/4 cent, fichus, barège avec bordure à 2 flor., fichus ombres, dits Zéphirs, à 50 cents, voiles de gaze à bordures à 90 cents et beaucoup d'autres articles à des prix très avantageux.

Le Sr. Gillon-Nosent, vient aussi de recevoir un nouvel envoi de savons fins parfumés, qu'il vend à 1 flor. 50 cents le carton de 12 pains, variés d'odeurs. Cet article est à 50 p. 010 au dessous de sa valeur.

(338) Mardi prochain trois octobre 1826, à 2 heures de relevée, on vendra chez Deloncin fils, entrepreneur de vente, maison sise quai d'Avroy, n. 577, les meubles suivants: secrétaire, commode, buffet, tables en acajou, bibliothèque avec secrétaire en bois de chêne, hautes et basses garde-robes en bois de chêne; bois de lit, chaises, batterie de cuisine en cuivre et en étain, et autres objets trop longs à détailler. Le tout argente comptant.

Joli quartier à louer composé de cinq pièces, avec cave, cuisine et grenier, situé au centre de la ville. S'adresser au bureau de cette feuille. (983)

(308) Vente d'un beau bien de campagne.

Le notaire Dusart vendra aux enchères publiques en son étude, rue Féronstrée, le 5 octobre 1826, à trois heures de relevée, la maison de maître, une de fermier, bâtiments, chapelle, jardins, prairies, bosquets et terres, contenant deux bonniers métriques 20 perches, appartenant à M. Jehotte, situés à Bernalmont, commune de Vottem, à proximité du faubourg Vivegnis. S'y adresser pour le voir, et audit notaire pour connaître les conditions.

Boutique avec quartier à louer, au pied de Pierreuse, à Liège, n. 333, enseignée du *Moriane*, où il y a aussi de belles chambres garnies ou non à louer. S'y adresser, (1057)

VENTE PUBLIQUE.

Le mardi 17 octobre 1826, à 10 heures avant midi, dans une salle de la comédie, à Maëstricht, il sera procédé par le ministère de M^e. de FLIZE, notaire, résidant en ladite ville à la vente publique de 87 bonniers 20 perches 56 aunes carrées tant terre arable que prairie et pré, situés en 71 pièces sous les communes d'Eysden, Breust et Oost; et plus amplement détaillées dans les affiches de la vente dont un exemplaire est à la disposition des amateurs.

On informe ceux-ci que nonobstant l'on se propose de vendre aux enchères publiques, il leur sera facultatif de traiter de gré-à-gré avant le jour de l'adjudication et de s'adresser à cet égard soit audit notaire, soit au bureau de la liquidation de la maison H. J. Reynier et C^e, rue à l'Eau, n° 947, à Liège. Signé, A. de FLIZE. (1059)

() Mardi, 24 de ce mois, à 3 heures de relevée, le notaire D'aque exposera en vente publique aux enchères, en son étude, rue St. Hubert, à Liège, une maison, sise rue Mont St. Martin, n. 642, à Liège. Aux conditions qu'on peut voir chez ledit notaire.

A louer plusieurs beaux appartemens garnis, avec remises et écurie ou non, au pied de la Haute-Sanvenière, n. 40. Au même numéro, on demande une fille de boutique au fait du commerce d'épicerie, et une pour payer sa table. Une servante munie de bons certificats peut s'y présenter. (1058)

Maison avec jardin à louer pour le Noël prochain, rue Pont d'Isle, n° 21. S'adresser rue de la Casquette, derrière la comédie, n° 799.

Un jeune homme, âgé de 24 ans, d'une famille honnête, muni de bons certificats, cherche à se placer dans une maison de commerce, ou dans une bonne maison, soit à la ville, soit à la campagne, pour instruire des jeunes gens; il connaît les langues latine et française, l'arithmétique et l'écriture, la musique vocale et touche un peu du piano. Il peut enseigner d'après la méthode de M^r Jacotot, si on le désire. S'adresser au bureau de cette feuille. (1060)